



Impliquez-vous dans la gouvernance
de votre régime de retraite

À chaque retraite, une solution différente

Info RCRUL

3^e trimestre de 2026

Impliquez-vous dans la gouvernance de votre régime de retraite

Le Comité de retraite du RCRUL cherche à pourvoir deux postes vacants :

- membre désigné par les personnes participantes actives
- membre désigné par les personnes participantes non actives

En tant que membre du Comité de retraite, vous participerez aux décisions liées à l'administration du Régime et contribuerez à sa saine gouvernance. Il s'agit d'une excellente occasion de mieux comprendre le fonctionnement de votre Régime de retraite, de relever des défis intéressants et de mettre vos compétences au service de l'ensemble des personnes participantes.

L'implication représente généralement quatre rencontres régulières d'une demi-journée par année, ainsi que quelques activités ponctuelles au besoin.

Cette occasion vous intéresse? Communiquez avec le Bureau de la retraite à bretraite@bretraite.ulaval.ca. Nous serons heureux de vous fournir plus d'information sur le rôle et les responsabilités des membres du Comité.

À chaque retraite, une solution différente

Au moment de la retraite, l'épargne accumulée dans votre compte du RCRUL peut être convertie de différentes façons en revenu de retraite. Chaque option présente des avantages qui répondent à des besoins et à des préférences différentes.

Les prestations variables du RCRUL : la flexibilité tout en restant dans le Régime

Vous pouvez choisir de laisser votre épargne dans le RCRUL et recevoir des prestations variables de retraite. Vous déterminez alors chaque année le montant que vous souhaitez retirer, dans les limites prévues par la loi.

Au plus tard le 31 décembre suivant votre 71^e anniversaire, une décision doit être prise entre recevoir des revenus de retraite à même le RCRUL ou auprès d'une institution financière.

Principaux avantages :

- Souplesse dans le choix du revenu annuel.
- Maintien de votre compte au sein du Régime.
- Possibilité de continuer à profiter des rendements de la caisse de retraite.
- Frais de gestion généralement peu élevés grâce à la mise en commun des actifs du Régime.
- Possibilité de transférer ultérieurement votre compte dans un FRV ou d'utiliser votre épargne pour l'achat d'une rente.

Cette option peut convenir aux personnes qui recherchent un équilibre entre flexibilité, simplicité et faibles coûts de gestion.

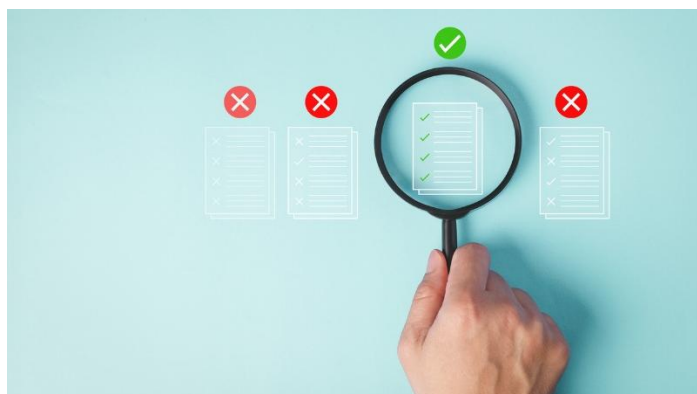
Le fonds de revenu viager (FRV) : pour un contrôle accru de son épargne

Vous pouvez transférer votre compte dans un fonds de revenu viager auprès de l'institution financière de votre choix. Votre capital demeure investi et vous effectuez des retraits selon les règles applicables.

Principaux avantages :

- Grande latitude dans le choix des placements.
- Accès aux services-conseils offerts par votre institution financière.
- Possibilité de regrouper toutes les épargnes au même endroit pour en faciliter la gestion.
- Contrôle accru sur la gestion de votre épargne.

Cette option peut convenir aux personnes qui souhaitent participer activement aux décisions concernant leurs placements.



L'achat d'une rente : pour la sécurité d'un revenu garanti

Vous pouvez également utiliser l'épargne accumulée pour acheter une rente auprès d'une compagnie d'assurance. En échange de votre capital, l'assureur vous verse un revenu périodique selon les modalités choisies. En présence d'une personne conjointe à la retraite, la rente doit prévoir une protection conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Principaux avantages :

- Revenu prévisible et garanti.
- Aucune gestion de placement à effectuer.
- Protection contre le risque d'épuiser son épargne.
- Sécurité financière à long terme.

Cette option peut convenir aux personnes qui privilégient la stabilité et la tranquillité d'esprit. Il faut cependant savoir que les garanties offertes par l'assureur ont un coût, ce qui peut se traduire par une rente moins élevée que d'autres options.

**En résumé**

Aucune option n'est meilleure dans toutes les situations. Le bon choix dépend notamment de vos besoins de revenu, de votre situation familiale, de votre niveau de confort face aux fluctuations des marchés et de vos autres sources de revenus à la retraite. Une bonne compréhension des avantages de chaque option peut vous aider à choisir la solution qui correspond le mieux à votre réalité. Il est recommandé de bien vous informer et, au besoin, de consulter un conseiller financier avant de faire votre choix.

Publié en septembre 2026.

Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval (RCRUL)

Pavillon Maurice-Pollack

3121-2305, rue de l'Université

Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-3802

Télécopieur : 418 656-3110

Courriel : bretraite@bretraite.ulaval.ca